

Grand Raid des Pyrénées
Edition 2019
REGLEMENT de la course

ORGANISATION

L'association **MAJUSCHULE** (Association loi 1901 enregistrée le 14/01/08 à la préfecture de Haute Garonne sous le numéro W313008309), dénommée ci-après l'Organisateur, organise Le Grand Raid des Pyrénées les **22, 23, 24, et 25 Août 2019**

EPREUVES

Le Grand Raid des Pyrénées se décline sous 6 versions :

- 1 – l'**Ultra Tour** - 220 km avec 12500 m D+ (**le retour**)
- 2 – le **Pyrénées Tour Trail** - Challenge 3 jours/4 étapes (total environ 100 km et 7000 m D+ dont un kilomètre vertical)
- 3 – Le **Tour des Cirques** - 120 km avec 7000 m D+
- 4 – Le **Tour des Lacs** - 80 km avec 5000 m D+
- 5 – Le **Tour du Néouvielle** - 40 km avec 2500 m D+
- 6 – Le **Tour de la Gela** - 40 km avec 3100 m D+ (**nouveau**)

Et encore cette année : **Le P'tit Tour** pour les enfants

Les courses se déroulent en individuel, en une seule étape à allure libre dans un temps limité, seul le Pyrénées Tour trail se déroule en 4 étapes toujours dans un temps limité. Sur chacune des épreuves les coureurs doivent respecter le code de la route lorsque le parcours emprunte des voies de circulation.

SEMI AUTOSUFFISANCE

Ces courses se déroulent sur le principe de l'autosuffisance et imposent aux coureurs une certaine autonomie. Cependant des postes de ravitaillements (liquides et/ou solides) sont répartis sur l'ensemble des parcours. Ces points de ravitaillement seront signalés sur le road book qui sera fourni par l'Organisation et mis en ligne sur notre site.

3 bases vie où un plat chaud est proposé sont placées sur le parcours de l'Ultra Tour (vers le km 75, le km 115 et le km 170). La troisième base vie (km 170 pour le GRP Ultra Tour) sert aussi de base vie pour le Tour des Cirques (environ au km 70). Ces bases vie peuvent également permettre aux coureurs de se reposer.

Une douche chaude est possible à l'arrivée à Vielle-Aure.

Sur les postes de ravitaillement, une assistance personnelle (en dehors des soins médicaux ou paramédicaux) peut être apportée. Cette assistance doit se faire dans un périmètre de moins de 50 mètres autour du poste de ravitaillement.

Toute personne sans dossard n'a pas le droit d'accompagner un coureur.

BALISAGE

Le balisage des différentes courses est mis en place dans les jours qui précèdent l'épreuve. Il permet aux coureurs de suivre le tracé prévu sans avoir besoin de cartes ou de descriptifs.

Grand Raid des Pyrénées
Edition 2019
REGLEMENT de la course

Il est enlevé par des bénévoles serre-files qui partent de chacun des points de contrôle dès l'heure prévue de la barrière horaire. En conséquence, il est **recommandé au coureur qui veut se reposer de dormir au bord du chemin**, car les bénévoles serre-files pourraient ne pas voir les coureurs endormis lors du débalisage.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Pour valider son inscription, un coureur français devra fournir un certificat médical ou une licence FFA ou FFtri **avant le 12 Juillet 2019**.

Après 2 rappels, le coureur dont le CM n'aura pas été validé à la date limite verra son inscription annulée sauf raison dûment justifiée par un mail envoyé à l'Organisation.

*L'Organisation se réserve également le droit d'accepter ou non la fourniture par le coureur de son certificat médical ou de sa licence FFA ou FFtri lors du retrait de son dossard. Dans ce cas, il lui sera demandé la somme de **20 euros**. Cette somme devra être payée en espèces ou par chèque à l'ordre de l'Association Majuschule.*

Contenu du certificat médical :

- Il faut fournir soit un certificat médical de **non contre-indication à la pratique de la course à pied, portant obligatoirement et explicitement la mention complémentaire «en compétition»**. Ce certificat devra être visiblement daté de moins d'un an à la date de la course, donc postérieur au 26 août 2018. Le médecin devra indiquer soit à l'aide de son tampon soit à la main ses coordonnées complètes et son numéro Adeli ou Rpps. **Un modèle recommandé en 7 langues** est mis à disposition des coureurs sur la FAQ du site web.
- Ou bien : une copie de la licence FFA de type « Athlé Compétition », « Athlé Entreprises » ou « Athlé Running ». Les licences FFtri sont acceptées. Pour les licences « **J'aime courir** (ancien Pass Running) », la photocopie doit comporter le recto et le verso de la licence. Le nom du coureur, le nom du médecin, la date de la visite et le tampon du médecin doivent être clairement lisibles.

Pour les **coureurs étrangers**, l'utilisation du modèle de certificat médical fourni par l'Organisation sur le site internet est **obligatoire**.

Le certificat médical ou la copie de la licence devront être :

- soit téléchargé par le coureur directement depuis le site de la course, après le paiement de son inscription. Nous privilégions le téléchargement pour des raisons de simplicité du traitement de validation. Un lien spécifique sera mis en place pour cela en page d'accueil de notre site web.
- Soit envoyé par courrier papier, à l'adresse suivante :

ASSOCIATION MAJUSCHULE – Grand Raid des Pyrénées
63 rue Bellecombe
69006 LYON

Grand Raid des Pyrénées
Edition 2019
REGLEMENT de la course

Les certificats médicaux envoyés en pièce jointe d'un mail ne sont pas traités.

Il est important que les coureurs qui s'inscrivent soient conscients des difficultés du parcours et des conditions qu'ils peuvent trouver (longueur du tracé, dénivelé, mauvaises conditions météo, course en partie de nuit...). Ceci nécessite donc de leur part une bonne préparation physique et une capacité d'autonomie pour assurer leur réussite dans ce type d'aventure individuelle.

INSCRIPTION (modalités, droits et clôture)

Les inscriptions sont limitées à :

- 800 participants pour l'**Ultra Tour**,
- 800 participants pour le **Tour des Cirques**,
- 1400 participants pour le **Tour des Lacs**,
- 1400 participants pour le **Tour du Néouvielle**
- 800 participants pour le **Tour de la Gela** et
- 300 participants pour le **Pyrénées Tour Trail**.

Les inscriptions à l'édition 2019 du Grand Raid des Pyrénées se feront uniquement par l'intermédiaire du site web de la course. Aucune inscription par mail, par téléphone ou par papier ne sera enregistrée.

Aucune information ne sera envoyée de manière individuelle aux personnes pour les tenir informées ou les prévenir sur l'avancement de la procédure d'inscription. Les informations seront mises en ligne sur le site web de la course, dans la rubrique inscriptions, et il revient à chaque personne de se tenir informée en consultant le site.

Les inscriptions se font en ligne via le site web de l'Organisation et sont validées lorsque le paiement des droits d'engagement a été effectué. Les inscriptions sont closes lorsque les limites ci-dessus sont atteintes et **au plus tard le 30 juin 2019**. Le coureur s'engage par ailleurs à fournir le certificat médical comme indiqué ci-dessus, avant le 12 juillet 2019.

Aucun accusé de réception n'est adressé, chaque inscrit pourra vérifier son inscription sur le site web : www.grandraidpyrenees.com.

DROITS D'ENGAGEMENT :

Du 15 décembre 2018 au 31 janvier 2019

Course	Montant en euros
Ultra	195
Tour des Cirques	115
Tour des Lacs	90
Tour du Néouvielle	40
Tour de la Gela	40
Challenge PTT	100

A partir du 1^{er} février 2019 jusqu'au 30 avril 2019

Course	Montant en euros
--------	------------------

Grand Raid des Pyrénées
Edition 2019
REGLEMENT de la course

Ultra	205
Tour des Cirques	120
Tour des Lacs	95
Tour du Néouvielle	45
Tour de la Gela	45
Challenge PTT	110

A partir du 1^{er} mai 2019 jusqu'au 30 juin 2019

Course	Montant en euros
Ultra	230
Tour des Cirques	140
Tour des Lacs	110
Tour du Néouvielle	50
Tour de la Gela	50
Challenge PTT	130

L'inscription à l'une des 6 courses est ferme et définitive. Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Il n'est pas possible d'échanger son dossard avec un autre coureur inscrit sur une autre version de course du GRP ou non inscrit du tout. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

ANNULATION D'UNE INSCRIPTION

Toute demande d'annulation d'inscription doit être envoyée au plus tard le 13 juillet 2019, par courrier recommandé avec accusé de réception, (le cachet de la poste faisant foi), accompagné d'une enveloppe timbrée à l'adresse du destinataire et suffisamment affranchie, à l'adresse suivante :

ASSOCIATION MAJUSCHULE
Grand Raid des Pyrénées
63 rue Bellecombe
69006 LYON

Dans le cas où l'enveloppe de retour, timbrée, ne serait pas jointe à la demande d'annulation, **une retenue de 5 euros** sera effectuée sur le remboursement.

Jusqu'au 15 juin 2019, toute demande d'annulation sera prise en compte selon les conditions du remboursement ci-dessous, à partir du moment où elle est conforme au règlement (demande envoyée en courrier recommandé, accompagné d'une enveloppe timbrée pour le renvoi du chèque de remboursement)

Au-delà du 15 juin 2019 minuit, la demande d'annulation sera prise en compte uniquement pour les causes suivantes :

Grand Raid des Pyrénées
Edition 2019
REGLEMENT de la course

-
- un accident, une maladie grave ou le décès du coureur lui-même,
 - une maladie grave nécessitant une hospitalisation ou un décès atteignant son conjoint ou concubin notoire, ses ascendants ou descendants au premier degré, ce dans les trente jours précédant la manifestation.

En cas d'accident ou de maladie grave du coureur, il est nécessaire de fournir l'original d'un certificat médical attestant de la contre-indication à participer à la course. Pour les autres causes d'annulation, le justificatif doit être apporté par un certificat délivré par l'autorité compétente.

L'Organisation s'accorde le droit de modifier exceptionnellement ces critères d'acceptation d'une demande d'annulation à d'autres cas, en fonction des circonstances.

Le remboursement des droits versés à l'inscription se fera selon les conditions suivantes :

Date d'envoi de la demande	Montant remboursé en pourcentage du montant de l'inscription*
Avant le 15 juin 2019 minuit	80 %
A partir du 16 juin	40 %

* Montant du remboursement arrondi à l'euro supérieur

Au-delà du 13 juillet 2019, aucune demande d'annulation ne sera plus traitée. Les remboursements se font, au plus tard, dans les deux mois qui suivent l'épreuve.

PARTICIPATION

Ces courses sont ouvertes à toute personne, homme ou femme, née avant le 31 Décembre 1999 (catégories espoirs à vétéran).

EQUIPEMENT

Matériel Obligatoire Coureur (Ultra Tour, Tour des Cirques et Tour des Lacs)

- gobelet personnel pour boire les liquides (eau, coca et soupe) aux ravitaillements
- réserve d'eau minimum 1,5 litre
- réserve alimentaire
- deux lampes en bon état de marche avec piles ou batterie de rechange
- couverture de survie (de 2 m² minimum)
- sifflet
- bande élastique adhésive permettant de faire un bandage ou un strapping
- veste imperméable et respirante, de type membrane ou enduction (à minima 10000 schmerber) (veste type KWAY ou poncho **non acceptée**)
- pantalon ou collant long de course ou corsaire avec chaussettes montantes (cette solution est acceptée uniquement si les jambes peuvent être intégralement couvertes)
- casquette ou équivalent
- vêtement chaud à manches longues, servant de seconde couche entre le t-shirt et la veste imperméable et respirante (par exemple polaire ou autre vêtement technique chaud) (*)

Grand Raid des Pyrénées
Edition 2019
REGLEMENT de la course

- gants couvrant intégralement les mains (moufles acceptées) (*)

(*) : L'Organisation pourra décider avant le départ de la course de rendre cet équipement recommandé et non plus obligatoire, (typiquement en fonction des prévisions météorologiques). L'annonce sera faite au moment du briefing de la course

Matériel obligatoire Tour du Néouvielle et Tour de la Gela :

- gobelet personnel pour boire les liquides (eau, coca et soupe) aux ravitaillements
- réserve d'eau minimum 1 litre
- réserve alimentaire
- couverture de survie (de 2 m² minimum)
- sifflet
- veste imperméable et respirante, de type membrane ou enduction (à minima 10000 schmerber) (veste type KWAY ou poncho **non acceptée**)

Matériel obligatoire Pyrénées Tour Trail :

- gobelet personnel pour boire les liquides (eau, coca et soupe) aux ravitaillements
- réserve d'eau minimum 1 litre
- réserve alimentaire
- couverture de survie (de 2 m² minimum)
- sifflet
- veste imperméable et respirante, de type membrane ou enduction (à minima 10000 schmerber) (veste type KWAY ou poncho **non acceptée**)

Matériel recommandé et/ou conseillé (Liste non exhaustive)

- téléphone mobile
- boussole, carte du parcours, roadbook
- gants, bonnet, vêtements chauds indispensables en cas de mauvaises conditions météo.
- bâtons télescopiques,
- vêtements de rechange,
- crème solaire, vaseline ou crème anti-échauffement.

Des contrôles de matériel obligatoire pourront être faits sur le parcours pour des raisons de sécurité, selon la décision de l'Organisation. Tout coureur appelé à un contrôle est tenu de s'y soumettre. En cas de refus, le coureur sera disqualifié.

Certains coureurs pourront, selon décision de l'Organisation, être équipés d'une balise de suivi GPS (poids : environ 200g). Le coureur devra conserver la balise sur lui jusqu'à son arrivée et la restituer à l'Organisation. En cas d'abandon, le coureur la restituera au contrôleur sur le point de contrôle, ou la rapportera à l'Organisation au PC course. Tout refus d'emporter dans son sac cette balise fera l'objet d'une disqualification immédiate.

DOSSARD

Lors de la remise des dossards, la présentation d'une pièce d'identité avec photo est exigée.

Un contrôle du matériel obligatoire est fait et l'Organisateur interdira le départ à tout coureur ne présentant pas le matériel obligatoire, sans possibilité de remboursement. Un engagement sur l'honneur de garder sur soi ce matériel durant toute la course et de respecter les consignes de

Grand Raid des Pyrénées
Edition 2019
REGLEMENT de la course

préservation de la nature et plus particulièrement de la zone cœur du Parc National des Pyrénées est signé par chaque coureur.

Le dossard est disposé sur la poitrine, le ventre ou la jambe, mais impérativement sur la face avant du coureur, afin d'être visible en permanence et en totalité pendant toute la course et permettre facilement l'enregistrement par les bénévoles aux points de contrôles. Le port de ce dossard sur le sac ou la face arrière du coureur n'est pas autorisé.

Lors de la remise du dossard, un cadeau de bienvenue est remis à chaque coureur.

PROCURATION pour le retrait du dossard

Toute demande de procuration devra être établie sur le document proposé par l'organisation (FAQ du site Web) et le sac de matériel obligatoire devra être présenté lors de la remise du dossard

SACS COUREURS pour l'Ultra Tour et Tour des Cirques

Sur les 3 bases vie (km 75, km 115 et km 170) pour le GRP 220 et sur la base vie du GRP 120, il est proposé d'acheminer, depuis Vielle-Aure, des sacs contenant des affaires personnelles de rechange.

Les sacs d'une contenance de 30 litres sont remis aux coureurs au moment du retrait du dossard. Chaque sac sera identifié avec le numéro du dossard. Après avoir préparé ses affaires, le coureur doit déposer ses sacs parfaitement fermés entre 17h00 et 20h00 à la base d'accueil de Vielle-Aure. Le dépôt de bâtons dans ces sacs est strictement interdit.

Lorsqu'un coureur arrive à une base vie, il doit impérativement récupérer son sac. Lorsqu'il repart de cette base vie, il le dépose à l'endroit prévu par l'Organisation. A la fermeture de la dernière base vie, les sacs coureurs sont rapatriés vers Vielle-Aure.

Ils peuvent être récupérés sur présentation du dossard, sur le lieu d'arrivée de la course à partir du samedi à 20 heures, jusqu'au dimanche à 10 heures.

L'Organisation se charge de rapatrier à Vielle-Aure les sacs des coureurs qui ont abandonné. Ils seront mis à disposition des coureurs en même temps que les autres sacs et pourront être récupérés sur présentation d'une pièce d'identité.

Aucune vérification des sacs n'étant faite avant le départ, il n'est pas possible de contester le contenu des sacs récupérés. L'Organisateur se dégage de toute responsabilité en cas de perte. Il est recommandé aux coureurs de ne laisser aucun objet de valeur dans ces sacs.

POSTES DE CONTROLE ET DE RAVITAILLEMENT

Des postes de contrôle et de ravitaillement sont répartis le long du parcours. Seuls les coureurs porteurs d'un dossard visible ont accès aux postes de ravitaillement. Les accompagnateurs sont autorisés à accéder à l'intérieur des postes de ravitaillement des 3 bases vie uniquement. Pour des raisons de gestion de la course, le responsable du poste de ravitaillement pourra interdire aux accompagnateurs l'accès au poste de ravitaillement (par exemple pour des raisons de place dans le poste de ravitaillement, si le nombre de coureurs présents devient trop important).

SECURITE ET ASSISTANCE MEDICALE

Les postes de secours sont destinés à porter assistance à toute personne en danger avec les moyens propres à l'Organisation ou conventionnés.

Grand Raid des Pyrénées
Edition 2019
REGLEMENT de la course

Les médecins officiels sont habilités à mettre hors course (en invalidant le dossard) tout coureur inapte à continuer l'épreuve. Les médecins et infirmiers sont habilités à faire évacuer par tout moyen à leur convenance les coureurs qu'ils jugeront en danger.

En cas de nécessité, pour des raisons allant toujours dans l'intérêt de la personne secourue, il sera fait appel au secours en montagne officiel qui prendra, à ce moment-là, la direction des opérations et mettra en œuvre tous moyens appropriés, y compris hélicoptères.

Un coureur faisant appel à un médecin ou un infirmier se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

TEMPS MAXIMUM AUTORISE ET BARRIERES HORAIRES

Le temps maximal de l'épreuve, pour la totalité du parcours, est fixé à :

- Ultra Tour : 72 heures
- Tour des Cirques : 44 heures
- Tour des Lacs : 25 heures
- Tour du Néouvielle : 12 heures
- Tour de la Gela : 12 heures
- Pyrénées Tour Trail : voir description sur le site internet

Les heures limites de départ (barrières horaires) des principaux postes de contrôle seront définies et communiquées dans le road book.

Ces barrières horaires sont calculées pour permettre aux participants de rallier l'arrivée dans le temps maximum imposé, tout en effectuant d'éventuels arrêts (repos, repas ...). Pour être autorisés à poursuivre l'épreuve, les coureurs doivent repartir du poste de contrôle avant l'heure limite fixée. Pour certains points de contrôle, une barrière horaire est aussi mise en place à l'entrée du point de contrôle (voir roadbook).

Tout coureur mis hors course se voit retirer son dossard et n'est pas autorisé à poursuivre son parcours. Si malgré tout, la personne décide de continuer à randonner, il le fait sous sa propre responsabilité.

ABANDON

En cas d'abandon un coureur doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de contrôle le plus proche et y restituer son dossard. Le responsable du poste de contrôle invalide définitivement son dossard en le récupérant.

Des navettes sont mises en place pour récupérer les coureurs ayant abandonné aux postes de contrôle avec barrières horaires.

Les coureurs qui abandonnent sur un poste de contrôle ou de ravitaillement et dont l'état de santé ne nécessite pas une évacuation d'urgence doivent rejoindre par leurs propres moyens un point de rapatriement dans les meilleurs délais et au plus tard avant le départ du dernier rapatriement du poste rallié. En cas de non-respect de cette obligation, le coureur engage sa responsabilité vis-à-vis de l'Organisateur.

PENALISATION – DISQUALIFICATION

En s'inscrivant à l'une des 6 courses, les coureurs s'engagent à :

Grand Raid des Pyrénées
Edition 2019
REGLEMENT de la course

- respecter l'environnement traversé
- suivre le parcours sans couper les sentiers
- ne pas utiliser un moyen de transport
- ne pas jeter de déchets sur le parcours
- pointer à tous les postes de contrôle
- porter le dossard devant et visible durant la totalité de l'épreuve
- posséder sur soi durant toute l'épreuve le matériel obligatoire
- se soumettre au contrôle anti dopage
- porter assistance à tout coureur en difficulté
- se laisser examiner par un médecin et respecter sa décision
- être respectueux envers toute personne présente sur le parcours

Le manquement à l'une de ces règles par un coureur peut entraîner une disqualification immédiate ou l'application d'une pénalité, après décision du jury de l'épreuve, sans aucune possibilité de faire appel de cette sanction.

JURY D'EPREUVE ET RECLAMATIONS

Il est composé par :

- le comité d'Organisation,
- l'équipe médicale présente sur la course,
- les responsables des postes de contrôle concernés

Les réclamations sont recevables par écrit dans les 30 minutes après l'affichage des classements provisoires.

MODIFICATIONS DU PARCOURS OU DES BARRIERES HORAIRES ET ANNULATION DE LA COURSE :

Pour des raisons de sécurité, notamment en cas de conditions météo trop défavorables, l'Organisateur se réserve le droit de retarder le départ des courses de 4 heures maximum, d'arrêter les courses ou de modifier les parcours et les barrières horaires, voire d'annuler les courses sans préavis, sans que les coureurs puissent prétendre à aucune indemnisation ou aucun remboursement des frais d'inscription.

En cas de force majeure ou de décision administrative forçant l'Organisateur à annuler l'évènement, une partie seulement des droits d'inscription réellement encaissés pourra être remboursée en fonction du budget restant après avoir couvert tous les frais déjà engagés par l'Organisateur.

Les modalités du remboursement seront, dans ce cas, expliquées sur le site web de la course.

ASSURANCE/RESPONSABILITE

Conformément à la législation en vigueur, l'Organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences financières de sa responsabilité civile, de celle de ses bénévoles et de celle de tous les participants à la manifestation. En ce qui concerne la responsabilité civile des participants eux-mêmes, la police d'assurance susmentionnée ne couvrira que les accidents causés aux tiers par les participants pendant la manifestation."

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence et il incombe aux autres coureurs de s'assurer personnellement.

Grand Raid des Pyrénées
Edition 2019
REGLEMENT de la course

En conséquence il est vivement conseillé aux coureurs de souscrire une assurance individuelle accident couvrant leurs propres risques. Ce type d'assurance peut être, par exemple, souscrit auprès de la Fédération Française d'Athlétisme.

En cas d'abandon ou de disqualification (par l'Organisation ou l'équipe médicale) la responsabilité de l'Organisation est dérogée.

CLASSEMENTS ET RECOMPENSES

Pour les 6 courses, seuls les coureurs arrivant à Vielle-Aure sont classés.

Pour chaque course un classement général homme et femme est établi.

Les catégories d'âge donneront lieu à un classement séparé dans les différentes épreuves (Espoir, Senior, Vétéran1, Vétéran2 et Vétéran3).

DROITS A L'IMAGE

Tout coureur renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'Organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

LOI INFORMATIQUE ET LIBERTE

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant.

**_*_*_